

Partenaires dans la réussite

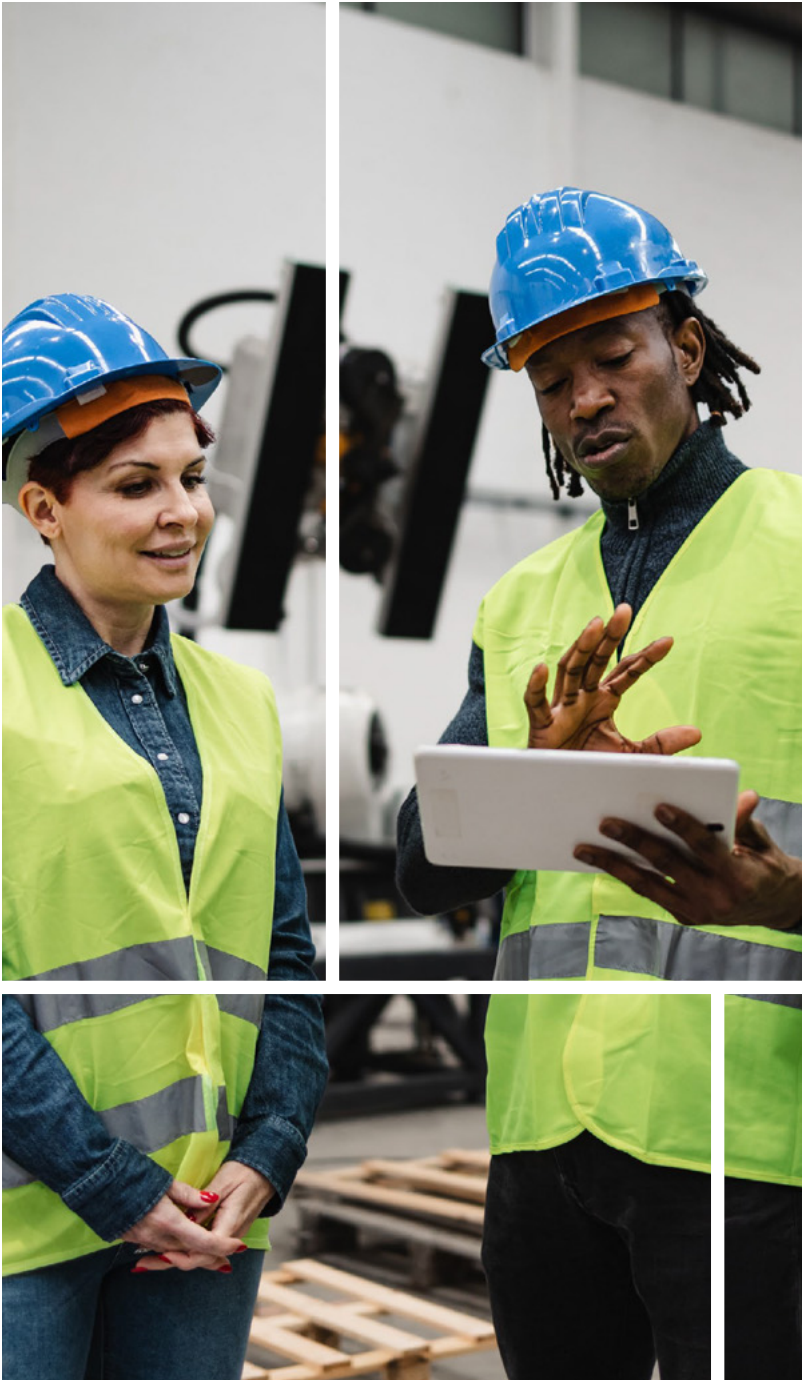
Code de conduite international des fournisseurs d>IDEX



IDEX
CORPORATION

Table des matières

Message du président-directeur général	3	Respecter le monde qui nous entoure	10
		Protection de l'environnement	10
Notre responsabilité collective	4	Approvisionnement responsable et éthique	11
Engagement en faveur de l'intégrité	4	Minerais de conflit	11
Partagez votre engagement dans toutes vos opérations	4		
Contrôle de la conformité au Code des fournisseurs	5	Conduite éthique des affaires	12
		Qualité des produits	12
		Corruption et lutte contre la corruption	12
		Conformité du commerce international	12
Droits humains et normes de travail équitables	7	Antitrust et concurrence loyale	13
Travail des enfants et travail forcé	7	Protection des informations confidentielles, confidentialité des données et cybersécurité	13
Non-discrimination et traitement équitable	8	Conflits d'intérêts	13
Santé et sécurité	9	Exactitude des registres commerciaux	14
		PRENEZ LA PAROLE à propos de vos préoccupations	15



Message du président-directeur général



En tant qu'ensemble d'entreprises et de plateformes diversifiées réparties en trois segments, IDEX Corporation est unie par un engagement commun à fonctionner selon les normes les plus élevées en matière d'éthique commerciale et de responsabilité d'entreprise. Agir avec intégrité est au cœur de nos valeurs, chaque jour et dans tout ce que nous faisons.

En tant que partenaire commercial d'IDEX, nous comptons sur vous pour agir comme une extension de notre entreprise. Vous partagez la responsabilité de travailler de manière éthique et de vous engager à respecter notre culture de la conformité. Le présent Code de conduite international des fournisseurs vous guidera tout au long de notre partenariat.

Le Code des fournisseurs définit les attentes en matière de conduite responsable des affaires et vous aidera à respecter la loi et à incarner les valeurs d'IDEX que sont la confiance, l'esprit d'équipe et l'excellence. Maîtrisez bien notre Code de conduite des fournisseurs et partagez-le avec tous ceux avec qui vous travaillez afin de vous aider à gérer les situations complexes qui pourraient survenir au cours de notre partenariat. En cas de doute, contactez votre interlocuteur IDEX pour obtenir des conseils ou utilisez immédiatement nos ressources SPEAK UP.

Merci pour votre partenariat et pour tout ce que vous faites pour nous aider à mener à bien notre mission qui est « **Trusted Solutions, Improving Lives** »™
(Des solutions de confiance, des vies améliorées)



Eric D. Ashleman
Président-directeur général
IDEX Corporation



Notre responsabilité collective

Le Code de conduite international des fournisseurs d'IDEX (« Code des fournisseurs ») décrit les normes et les attentes applicables à tous les fournisseurs qui proposent des biens ou des services à IDEX Corporation et à ses filiales internationales (collectivement dénommées « IDEX » ou « la Société »). Cela inclut les fournisseurs directs, les sous-traitants, les consultants, les agences d'intérim et les prestataires de services indirects tels que les prestataires de services informatiques, logistiques et d'installations (collectivement dénommés « fournisseurs » ou « vous »).

Engagement en faveur de l'intégrité

IDEX s'engage à mener ses activités avec intégrité et attend que ses fournisseurs en fassent de même. En tant qu'entreprise internationale, IDEX est soumise à différentes lois nationales, étatiques, régionales et locales. La conduite éthique, la transparence et la redevabilité constituent les fondements des partenariats d'IDEX. Nous nous engageons à respecter ces lois partout où nous opérons et attendons que nos fournisseurs et partenaires commerciaux en fassent de même.

Cet engagement est essentiel pour maintenir les normes éthiques, juridiques et de performance dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale d'IDEX.

Partagez votre engagement dans toutes vos opérations

En acceptant ou en exécutant un bon de commande ou en concluant un contrat avec IDEX, vous confirmez votre engagement à respecter le Code des fournisseurs d'IDEX. En outre, vous reconnaissez avoir lu et compris notre Code des fournisseurs et vous engagez à prendre des mesures actives pour assurer la conformité au sein de votre propre entreprise et tout au long de votre chaîne d'approvisionnement.

Les fournisseurs sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures qui favorisent la conformité aux lois, réglementations et conditions énoncées dans le présent Code des fournisseurs et de les transmettre, avec des exigences similaires en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de procédures, aux entités qui, à leur tour, vous fournissent des biens et des services dans le cadre du soutien aux activités d'IDEX.



N'oubliez pas !

Le Code des fournisseurs est conçu non seulement pour définir les attentes, mais aussi pour renforcer la collaboration et la confiance mutuelle entre IDEX et ses fournisseurs.



Notre responsabilité collective

IDEX attend notamment de ses fournisseurs qu'ils :

- Intègrent tous les principes et engagements abordés dans le présent Code des fournisseurs dans leurs propres opérations
- [PRENNENT LA PAROLE](#) lorsqu'ils ont des préoccupations concernant une éventuelle mauvaise conduite ou une violation présumée du présent Code des fournisseurs
- Mettent en œuvre les mesures de formation appropriées pour assurer la conformité au présent Code des fournisseurs
- Fournissent rapidement toute information demandée par IDEX pour étayer une évaluation des risques, si nécessaire
- Reconnaittent qu'IDEX se réserve le droit d'auditer la conformité au Code des fournisseurs à tout moment, avec ou sans préavis, si nécessaire
- Comprennent les conséquences de la non-conformité

Pour être clair, rien dans le présent Code des fournisseurs n'interdit à un fournisseur de :

- Déposer un recours ou une plainte auprès d'une agence fédérale, étatique, locale ou autre agence gouvernementale
- Participer à une enquête ou à une procédure menée par une agence gouvernementale ou un organisme de réglementation
- Fournir des témoignages, des déclarations ou des informations véridiques à une agence gouvernementale ou un organisme de réglementation si la loi l'exige
- Signaler des problèmes via les canaux de signalement locaux d'IDEX
- Signaler toute violation potentielle directement aux autorités externes compétentes
- Recevoir une récompense pour des informations fournies à une agence gouvernementale ou à un organisme de réglementation

Contrôle de la conformité au Code des fournisseurs

Dans ses relations, IDEX accorde une grande importance au travail d'équipe et à la collaboration. Le contrôle de la conformité est une responsabilité partagée, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement en faveur de l'amélioration continue. Cela implique de coopérer aux activités de contrôle raisonnables, de fournir des informations exactes et en temps opportun et de soutenir les auto-évaluations, les audits et les enquêtes, si nécessaire.

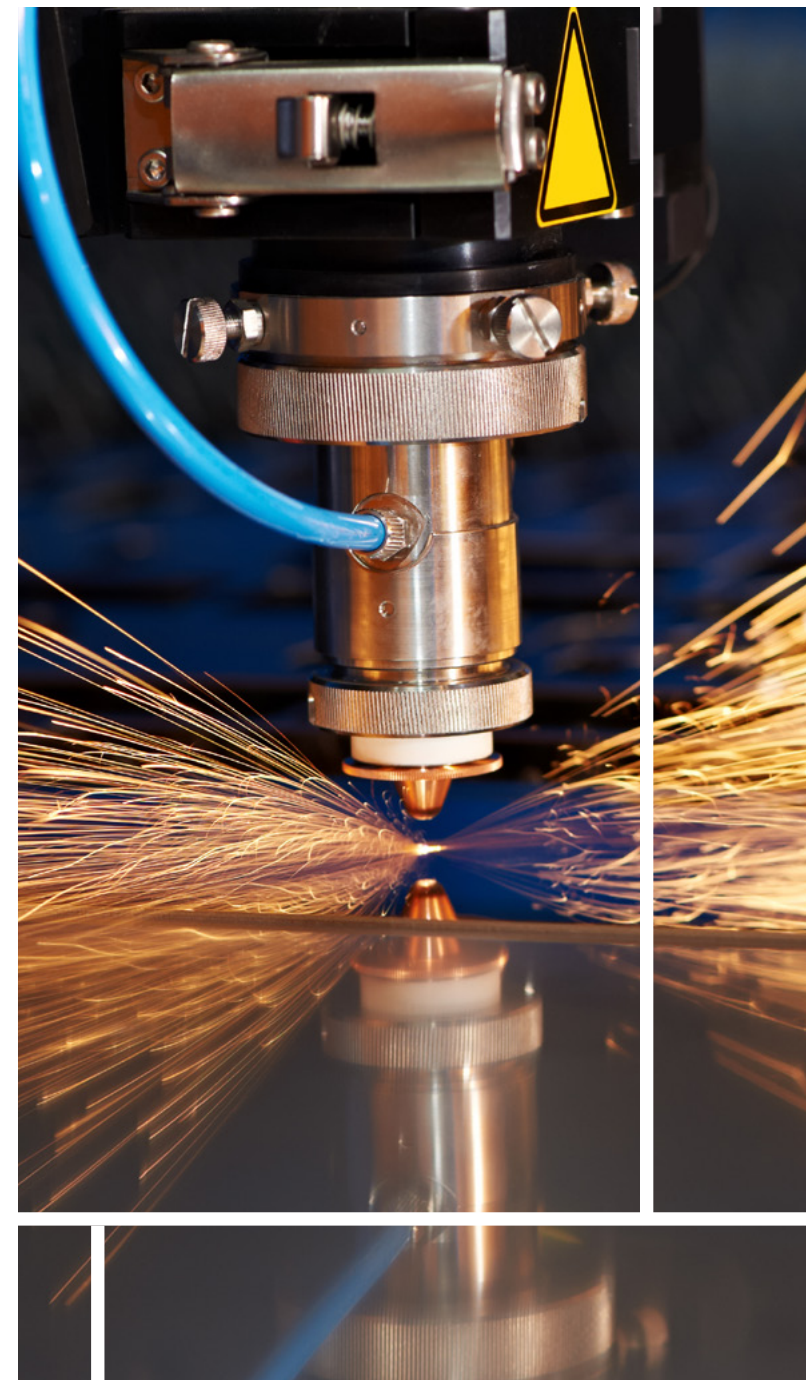
Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils nous soutiennent dans les enquêtes sur toute mauvaise conduite ou violation potentielle ou réelle du Code des fournisseurs ou de la loi.

En tant qu'entreprise mondiale, IDEX est soumise à diverses obligations légales et déclaratives. Les fournisseurs doivent soutenir ces obligations en fournissant les informations demandées de manière rapide et précise. Cela inclut les informations relatives à nos opérations, à notre chaîne d'approvisionnement, à nos pratiques d'approvisionnement et à nos mesures de conformité.

Comment IDEX contrôle-t-elle ses fournisseurs ?

Nos activités peuvent inclure :

- Une demande d'auto-évaluation
- Un examen et une inspection sur site des installations de production
- Un audit de la qualité des fournisseurs
- Un examen de la documentation appropriée
- Autre contrôle similaire effectué par nos soins ou par un tiers



Notre responsabilité collective

Auto-évaluations

IDEX a le droit de mener des activités raisonnables afin de contrôler la conformité de ses fournisseurs au Code des fournisseurs. Nous attendons de vous que vous coopériez pleinement et répondiez à toutes les questions de manière sincère et au mieux de vos capacités.

Enquêtes, inspections et audits

De même, IDEX attend de ses fournisseurs qu'ils coopèrent pleinement à toute enquête, inspection ou audit mené par IDEX, ses conseillers ou les autorités réglementaires. Nous attendons des fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour remédier rapidement à toute non-conformité et qu'ils fassent preuve d'honnêteté et de transparence lorsqu'ils apportent leur aide et fournissent toutes les informations demandées, le cas échéant.

Les audits sur site vérifient le respect du présent Code des fournisseurs et créent des opportunités de collaboration pour répondre aux préoccupations relatives à la conformité totale. Nous attendons de vous que vous coopériez lors de ces audits, en particulier en veillant à la disponibilité des employés et des dirigeants et en fournissant les documents demandés.

Conséquences de la non-conformité

IDEX attend de vous que vous souteniez activement tout besoin de clarification et fassiez preuve d'une coopération active et d'une volonté d'amélioration, si un risque potentiel venait à être identifié. Si le comportement d'un fournisseur soulève des préoccupations quant au respect du présent Code des fournisseurs, IDEX consultera le fournisseur afin de convenir d'un processus de correction rapide des lacunes identifiées.

Si IDEX constate une non-conformité au présent Code des fournisseurs, nous en informerons rapidement le fournisseur et lui fixerons un délai raisonnable pour se conformer au présent Code des fournisseurs. IDEX et le fournisseur conviendront des mesures à prendre et de l'échéancier d'adoption de ces mesures.

Si aucune solution n'est possible, IDEX peut mettre fin à la relation d'affaires et à tous les contrats et éventuellement réclamer tous les dommages et intérêts auxquels elle a droit.



N'OUBLIEZ PAS !

IDEX peut disqualifier tout fournisseur potentiel ou mettre fin à toute relation avec un fournisseur qui ne se conforme pas aux attentes en matière de performance, aux normes, aux lois, au présent Code des fournisseurs et/ou à d'autres exigences.



Droits humains et normes de travail équitables

IDEX s'engage à défendre les droits et la dignité de tous les individus dans le cadre de ses opérations mondiales. Nous nous engageons à créer un impact positif en prévenant, atténuant et traitant tout problème lié aux droits humains pouvant survenir sur notre lieu de travail, dans nos opérations commerciales et au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Nous exigeons de vous, nos fournisseurs, que vous respectiez ces normes et nous attendons de vous que vous fassiez de même avec vos fournisseurs.

Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter les droits humains, tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (PDNU) et de soutenir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cet engagement et qu'ils mènent leurs activités conformément à toutes les lois en vigueur et mettent en œuvre des politiques qui promeuvent les droits humains et les normes du travail tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Cela implique notamment de faire preuve de diligence raisonnable, d'évaluer et d'atténuer les risques, et de signaler toute violation potentielle.

Grâce à une responsabilité partagée et à la collaboration, nous visons à favoriser des milieux de travail respectueux, légaux et inclusifs.

Comment pouvons-nous protéger les droits humains et des travailleurs ?

- | | |
|---|--|
| En interdisant : | Et en promouvant : |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le travail des enfants • Le travail forcé • La discrimination, le harcèlement et les représailles | <ul style="list-style-type: none"> • Un traitement équitable • Une rémunération et des avantages sociaux équitables • La liberté d'association • Des conditions de travail sûres et saines |

Travail des enfants et travail forcé

IDEX s'engage fermement à protéger les droits humains et à veiller à ce que toutes les pratiques de travail au sein de sa chaîne d'approvisionnement soient éthiques, légales et exemptes d'exploitation. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces normes en interdisant strictement le travail des enfants et toute forme de travail forcé.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à l'âge minimum des travailleurs, ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables en la matière. Il est strictement interdit aux fournisseurs d'avoir recours au travail des enfants qui prive ces derniers de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, ou qui nuit à leur développement physique ou mental, y compris en interférant avec leur éducation. Les fournisseurs doivent vérifier la date de naissance de tous les nouveaux travailleurs et s'assurer que leurs propres fournisseurs suivent les mêmes pratiques de vérification.

Il est interdit aux fournisseurs d'utiliser ou de se livrer à toute forme de travail forcé, de travail esclavagiste, de travail involontaire ou de travail comparable. Tout travail doit être volontaire et effectué sans menace de sanction. Cela implique notamment de veiller à ce que les travailleurs puissent toujours se rendre librement à leur lieu de travail ou de résidence et en revenir ; qu'ils ne soient pas tenus de payer des frais de recrutement, des cautions ou d'autres frais à un employeur pour obtenir leur emploi ; et qu'ils ne soient pas tenus de remettre leur passeport ou d'autres documents légaux.



Droits humains et normes de travail équitables

Non-discrimination et traitement équitable

IDEX s'engage à promouvoir une culture d'entreprise fondée sur la dignité, le respect et l'égalité des chances. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces principes en garantissant un traitement équitable à tous les travailleurs, sans discrimination, coercition ni abus.

Les travailleurs doivent être traités avec dignité et respect. Les fournisseurs sont tenus de maintenir un lieu de travail exempt de tout traitement injuste, y compris le harcèlement, les abus, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique et la violence verbale.

Les fournisseurs doivent offrir un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement et de représailles. La discrimination fondée sur une caractéristique protégée est strictement interdite. Toutes les décisions en matière d'emploi, y compris le recrutement, la promotion, la rémunération, l'évaluation des performances et la rupture du contrat de travail doivent être fondées sur le mérite, les qualifications et les exigences inhérentes au poste.

Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs de s'associer librement, d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à des syndicats, de se faire représenter et de participer à des négociations collectives ou à des comités d'entreprise. Toute discrimination à l'encontre des syndiqués ou des représentants des travailleurs est interdite. Lorsqu'il existe des conventions collectives, les fournisseurs doivent en communiquer clairement les termes et dans une langue comprise par les travailleurs. Les travailleurs doivent pouvoir faire part de leurs préoccupations concernant leurs conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ni de harcèlement. Une communication ouverte et un engagement direct entre les travailleurs et la direction sont fortement encouragés afin de résoudre les problèmes liés au milieu de travail et à la rémunération de manière constructive.

Les fournisseurs doivent communiquer clairement et rapidement les détails de la rémunération. La rémunération doit être égale ou supérieure aux minima légaux. Les salaires doivent être payés à temps et conformément aux lois en vigueur régissant le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires. Les retenues sur salaire ne doivent jamais être utilisées comme mesure disciplinaire. Les fournisseurs doivent tenir des registres exacts des heures travaillées et des salaires versés.



N'OUBLIEZ PAS !

Les caractéristiques protégées par la loi peuvent inclure :

- La race
- La couleur de peau
- L'âge
- Le genre
- L'orientation sexuelle
- La situation familiale
- L'origine ethnique
- Le handicap
- La citoyenneté
- La religion
- Le statut d'ancien combattant
- Les convictions politiques
- L'appartenance à un syndicat
- La situation matrimoniale
- Toute autre caractéristique protégée par la loi ou la réglementation locale



Droits humains et normes de travail équitables

Santé et sécurité

IDEX s'engage à maintenir un environnement de travail sûr, sain et respectueux dans l'ensemble de ses opérations et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement dans les pays où ils exercent leurs activités. Cela implique de veiller à ce que tous les lieux de travail, ainsi que les logements fournis, soient propres, sûrs et conformes aux normes.

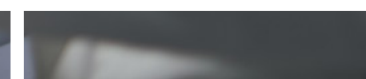
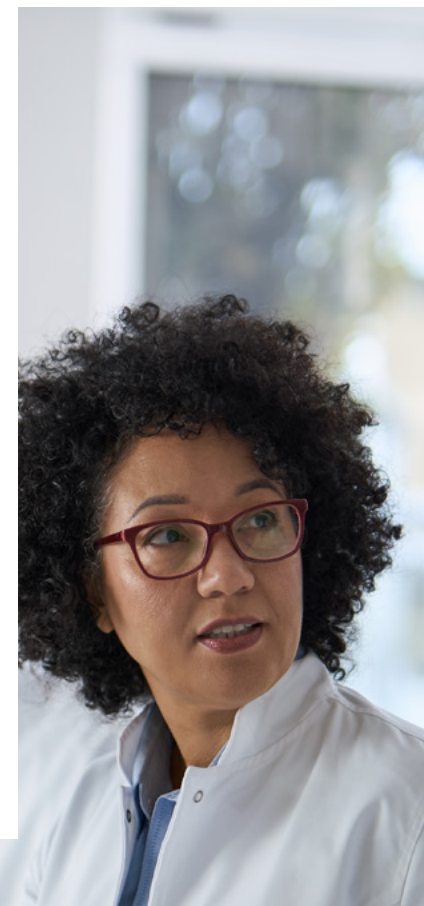
Les fournisseurs doivent fournir aux travailleurs un accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires, et les protéger contre les facultés affaiblies dues aux substances, la violence, l'intimidation ou toute autre menace à leur sécurité et à leur bien-être personnels. Les employés doivent être physiquement et mentalement aptes à accomplir leurs tâches de manière sûre et responsable.

Afin de gérer de manière proactive la sécurité au travail, les fournisseurs sont tenus d'identifier et d'atténuer les risques liés au travail et aux processus. Cela inclut la mise en œuvre de systèmes permettant d'évaluer les risques, de classer les dangers et de définir des protocoles de sécurité pour l'exposition aux risques ergonomiques, chimiques, biologiques et physiques, ainsi qu'aux tâches physiquement exigeantes et à la fatigue mentale.

En se conformant à ces attentes, les fournisseurs contribuent à assurer un milieu de travail sûr et sain pour tous les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement.

Comment promouvoir la santé et la sécurité ?

- Sensibiliser et former les travailleurs aux normes de santé et de sécurité applicables à leurs fonctions.
- Communiquer clairement les informations relatives à la sécurité, en particulier celles concernant les matières dangereuses.
- Donner à tous les travailleurs les moyens de comprendre et de gérer les risques potentiels.
- Mettre en œuvre des mesures efficaces de sécurité des processus, notamment :
 - *des procédures de travail sûres ;*
 - *un entretien préventif ;*
 - *des contrôles techniques.*
- Fournir des équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur utilisation correcte.



Respecter le monde qui nous entoure

IDEX attend de ses fournisseurs qu'ils agissent avec intégrité et responsabilité en respectant des normes élevées en matière de gestion environnementale, d'approvisionnement éthique et d'approvisionnement responsable en minerais tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Comment nos fournisseurs doivent-ils soutenir l'engagement environnemental d'IDEX ?

- Se conformer à toutes les lois environnementales et aux normes industrielles en vigueur.
- Mettre en œuvre un système de gestion environnementale efficace et raisonnable.
- Obtenir tous les permis, licences et enregistrements environnementaux obligatoires.
- Mettre en œuvre des pratiques qui réduisent les déchets, les émissions et la consommation d'énergie.
- Mettre en œuvre des processus pour manipuler, stocker et éliminer en toute sécurité les produits chimiques et les matières dangereuses.

Protection de l'environnement

IDEX s'engage à avoir un impact positif sur la planète en opérant de manière écoresponsable, conforme et durable. Nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables en matière d'environnement, notamment en obtenant et en conservant tous les permis obligatoires et en respectant les exigences opérationnelles et d'établissement de rapports. Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre et de maintenir un système de gestion environnementale efficace qui favorise les pratiques responsables et une amélioration continue.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'efforcent de réduire autant que possible leur consommation d'énergie, d'eau et de ressources dans l'ensemble de leurs opérations. Les fournisseurs sont tenus de surveiller et gérer de manière responsable leur consommation d'eau et leurs rejets d'eaux usées, et de réduire, gérer et améliorer la production de déchets dans l'ensemble de leurs activités, dans la mesure du possible. Les fournisseurs doivent éviter l'utilisation de substances dangereuses dans la mesure du possible et s'assurer qu'un système est mis en place pour manipuler, stocker et éliminer en toute sécurité les produits chimiques et les matières dangereuses. Les fournisseurs doivent prévenir et limiter les déversements et les fuites et signaler immédiatement tout rejet non autorisé à IDEX et aux autorités, le cas échéant.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences en matière de rapports et fournir à IDEX, sur demande, des données environnementales précises et vérifiables, notamment les informations relatives au développement durable, à l'impact climatique, aux émissions, à la pollution et aux déchets.



Respecter le monde qui nous entoure

Approvisionnement responsable et éthique

En tant que fournisseur d'IDEX, vous êtes tenu de respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de responsabilité dans vos pratiques d'approvisionnement. Cela implique de veiller à ce que tous les matériaux, composants et produits soient achetés de manière responsable, éthique et conforme aux lois et aux normes internationales applicables.

Les fournisseurs doivent faire preuve d'une diligence raisonnable approfondie afin d'identifier l'origine des matières premières, en particulier celles provenant de zones de conflit ou à haut risque. La conformité à des cadres tels que le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit et de zones à haut risque, le règlement de l'UE sur les minerais de conflit et d'autres réglementations nationales et internationales pertinentes est obligatoire.

L'approvisionnement responsable n'est pas seulement une obligation légale : il reflète notre engagement commun en faveur d'une conduite éthique des affaires et d'opérations mondiales durables.

Qu'attend-on des fournisseurs ?

- Éviter de s'approvisionner auprès d'entités qui contribuent à des violations des droits humains, à des atteintes à l'environnement ou à des pratiques de travail contraires à l'éthique.
- Maintenir des chaînes d'approvisionnement transparentes et fournir, sur demande, la documentation nécessaire pour justifier un approvisionnement responsable.
- Coopérer pleinement avec IDEX dans ses propres efforts de diligence raisonnable, notamment en répondant en temps opportun aux demandes de renseignements concernant l'origine et l'approvisionnement des matériaux.
- Surveiller et évaluer leurs propres fournisseurs afin de s'assurer qu'ils respectent ces normes et prendre des mesures correctives lorsque des violations sont identifiées.

Minerais de conflit

IDEX s'engage à éviter les minerais de conflit qui pourraient financer directement ou indirectement des groupes armés ou contribuer à des violations des droits humains.

Les fournisseurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les minerais 3TG contenus dans les produits fournis à IDEX sont obtenus de manière responsable. Cela implique de faire preuve de diligence raisonnable conformément au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et de se conformer aux réglementations en vigueur telles que la Section 1502 de la loi américaine Dodd-Frank et le règlement de l'UE sur les minerais de conflit.



N'OUBLIEZ PAS !

Les minerais de conflit sont souvent extraits dans des régions touchées par des conflits et à haut risque et comprennent généralement :

- L'étain
- Le tantale
- Le tungstène
- L'or
(communément appelés les 3TG)



Conduite éthique des affaires

Chez IDEX, nous accordons une grande importance à nos partenariats avec nos fournisseurs et croyons en l'importance de favoriser une relation collaborative et transparente afin d'assurer une réussite mutuelle. Nous nous attendons à ce que vous respectiez les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de conformité et de conduite éthique, y compris toutes les lois et réglementations en vigueur.

Qualité des produits

Afin de garantir les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de conformité des produits, les fournisseurs doivent respecter les principes suivants en tout temps : tous les produits fournis à IDEX doivent respecter ou dépasser les normes de qualité stipulées dans le contrat et doivent également satisfaire à toutes les exigences légales et réglementaires. Des raccourcis pouvant compromettre la qualité ou la sécurité des produits ou dissimuler des défauts connus ne doivent jamais être pris. Les tests de qualité et les rapports de performance doivent être effectués avec précision et minutie, et des registres adéquats et véridiques doivent être tenus à jour en tout temps. Tout problème ou défaut suspecté concernant un produit doit être immédiatement signalé à IDEX.

Corruption et lutte contre la corruption

IDEX applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption, des pots-de-vin et de toute forme de conduite commerciale contraire à l'éthique. Les fournisseurs ne doivent jamais se livrer à quelque forme que ce soit de corruption, d'extorsion, de pots-de-vin, de paiements de facilitation, ou de détournement de fonds. Vous ne devez jamais donner, offrir, promettre ou accepter quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver indûment un marché, d'influencer des décisions ou d'obtenir un traitement préférentiel. Il est interdit aux fournisseurs de faire appel à des tiers, des agents ou des intermédiaires pour contourner leurs obligations en matière de lutte contre la corruption. Les fournisseurs doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils échangent des cadeaux, des repas, des voyages et des activités de divertissement professionnel.

Les fournisseurs sont tenus de tenir des livres et des registres comptables exacts qui reflètent toutes les transactions de manière transparente et de mettre en œuvre des contrôles internes afin de prévenir et de détecter les pratiques de corruption. Les fournisseurs doivent revoir régulièrement leurs procédures de lutte contre la corruption, les mettre à jour si nécessaire et former leurs employés et leurs fournisseurs si nécessaire. Toute violation réelle ou suspectée doit être immédiatement signalée à IDEX. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la rupture de la relation commerciale et d'éventuelles poursuites judiciaires.

Conformité du commerce international

Afin de maintenir la conformité et de respecter les normes éthiques dans le commerce mondial, il est essentiel de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur partout où IDEX exerce ses activités.

Qu'attend-on des fournisseurs pour se conformer aux exigences du commerce international ?

- Respecter pleinement les lois sur l'importation et l'exportation, les réglementations commerciales et les exigences douanières, telles que l'étiquetage du pays d'origine, les embargos, les sanctions et les contrôles à l'exportation.
- S'assurer que toutes les personnes comprennent et respectent scrupuleusement toutes les obligations légales dans les pays où elles opèrent.
- Classifier les importations de manière complète et précise.
- Obtenir toutes les licences et autorisations d'exportation nécessaires, le cas échéant.
- Signaler immédiatement à IDEX toute notification demandant la participation à un boycott contre des personnes, des entreprises ou des pays.
- Ne jamais, en aucune circonstance, permettre à des personnes, entités, régions ou pays soumis à des restrictions ou à des sanctions d'être impliqués dans une transaction.
- Coopérer pleinement avec IDEX afin de déterminer et de respecter les restrictions applicables en matière de contrôle des exportations.

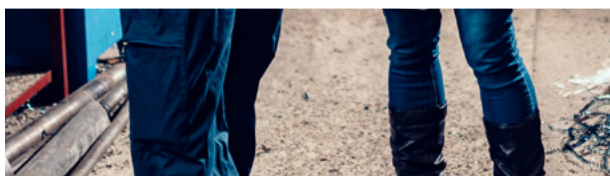


Conduite éthique des affaires

Antitrust et concurrence loyale

Les fournisseurs doivent respecter les lois antitrust et sur la concurrence loyale en vigueur qui interdisent les accords ou autres activités qui restreignent indûment le commerce, sont trompeurs ou mensongers ou réduisent indûment la concurrence. Cela inclut les ententes sur les prix, le trucage d'appels d'offres, la répartition des territoires ou des marchés, la limitation de la production et/ou la recherche d'informations non publiques et confidentielles pour en savoir plus sur la concurrence.

Les fournisseurs doivent respecter les normes de pratiques commerciales équitables, de publicité juste, exacte et véridique et de concurrence loyale.



Protection des informations confidentielles, confidentialité des données et cybersécurité

Les fournisseurs doivent protéger, traiter comme des informations exclusives et protéger contre toute utilisation abusive, perte ou divulgation non autorisée, tous les droits de propriété intellectuelle d'IDEX.

Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre de bonnes procédures de confidentialité des données afin de se protéger contre l'utilisation abusive ou la divulgation non autorisée d'informations personnelles, sensibles et personnellement identifiables. Si vous avez connaissance d'une éventuelle violation de données, vous devez le signaler immédiatement à IDEX.

IDEX attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des pratiques de cybersécurité rigoureuses afin de protéger ses informations contre tout(e) accès, modification, utilisation ou divulgation non autorisé(e)s. Cela inclut l'utilisation de logiciels antivirus et de surveillance des menaces les plus récents et le signalement immédiat à IDEX de toute compromission ou menace confirmée ou suspectée. Cela permet à IDEX de s'assurer que toutes les mesures techniques ou de protection des données sont mises en œuvre et qu'IDEX et ses fournisseurs sont protégés.



N'OUBLIEZ PAS !

Nos droits de propriété intellectuelle comprennent (sans s'y limiter) :

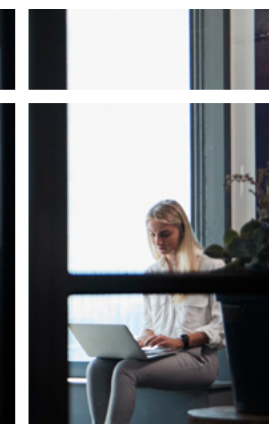
- Les spécifications de conception
- Les technologies
- Les matériaux
- Les listes de clients
- Les dessins
- Toute information financière non publique

Conflits d'intérêts

IDEX attend de ses fournisseurs qu'ils mènent leurs activités avec intégrité, transparence et objectivité. Les fournisseurs doivent éviter toute situation susceptible de créer, ou de sembler créer, un conflit entre leurs intérêts personnels et leurs responsabilités envers IDEX.

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque l'employé, le dirigeant ou le représentant d'un fournisseur a un intérêt personnel, financier ou autre qui pourrait interférer avec sa capacité d'agir au mieux des intérêts d'IDEX. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les relations personnelles avec les employés d'IDEX susceptibles d'influencer indûment les décisions commerciales, les intérêts financiers dans IDEX ou ses concurrents susceptibles d'affecter l'impartialité, un emploi externe ou les accords de conseil entrant en conflit avec les obligations des fournisseurs, et/ou l'offre de cadeaux, d'invitations ou de faveurs qui pourraient être perçus comme des tentatives d'influencer le personnel d'IDEX.

Pour plus d'informations sur la manière d'identifier, de définir et de résoudre les conflits d'intérêts réels ou potentiels, veuillez consulter la [page Conformité et intégrité d'IDEX](#). En cas de conflit d'intérêts potentiel susceptible d'influencer les relations commerciales, signalez-le immédiatement à IDEX.



Conduite éthique des affaires

Exactitude des registres commerciaux

IDEX attend de tous ses fournisseurs qu'ils tiennent des registres honnêtes, transparents et exacts qui reflètent la véritable nature de leurs activités commerciales. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de rapports financiers, de pratiques comptables et de tenue de registres.

Toutes les transactions doivent être documentées en temps opportun et de manière véridique, sans aucune entrée fausse, trompeuse, incomplète ou artificielle. Les registres doivent être conservés conformément aux exigences légales et être facilement accessibles pour examen à la demande d'IDEX ou des autorités compétentes. Cela inclut la comptabilisation correcte de tous les paiements (y compris les cadeaux, invitations et divertissements, ou tout autre objet de valeur) effectués pour le compte d'IDEX ou à partir de fonds fournis par IDEX. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'aucun compte hors livres n'est tenu.

Les registres doivent être lisibles, transparents et refléter des transactions et paiements réels. Ils doivent être conservés pendant une période de 10 ans ou conformément aux lois, règles ou réglementations locales en vigueur. Il est interdit d'inscrire des informations fausses ou trompeuses dans un registre ou un document. Toute mauvaise conduite potentielle doit être signalée par les voies de signalement prévues dans le présent Code des fournisseurs.



PRENEZ LA PAROLE à propos de vos préoccupations

Nous apprécions les commentaires de nos partenaires commerciaux. Cela inclut le fait de prendre la parole lorsque quelque chose ne va pas.



N'OUBLIEZ PAS !

Vos commentaires sont essentiels pour agir correctement et maintenir une relation d'affaires éthique.

IDEX encourage et attend de vous, notre fournisseur, que vous nous communiquiez rapidement et en toute transparence toute allégation dont vous avez connaissance de conduite illégale ou autre non-conformité potentielle aux principes énoncés dans le présent Code des fournisseurs. Cela inclut de partager avec nous les plaintes reçues dans le cadre de votre propre procédure de plaintes, ainsi que les mesures que vous prenez pour traiter les allégations.

Pourrais-je faire face à des représailles ?

IDEX interdit strictement les représailles à l'encontre de quiconque signale des préoccupations de bonne foi ou participe à une enquête. Les représailles constituent une violation du Code des fournisseurs, des politiques d'IDEX et potentiellement de la loi. Toute suspicion de représailles doit être signalée immédiatement par le biais de la même procédure que celle décrite ci-dessus.

Canaux de signalement : Les fournisseurs doivent signaler leurs préoccupations par l'une ou plusieurs des méthodes suivantes :

→ Votre point de contact IDEX

→ **Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique d'IDEX** 1-866-292-2089 ou idexcorp.ethicspoint.com. La ligne d'assistance téléphonique est disponible 24h/24 et 7j/7 et est gérée par une société tierce spécialisée dans le signalement. Les signalements peuvent être effectués depuis n'importe où dans le monde et sont disponibles en plusieurs langues.

→ **Contactez le service juridique et de conformité d'IDEX à l'adresse**
Service juridique et de conformité
IDEX Corporation
3100 Sanders Road, Suite 300
Northbrook, IL 60062

Lorsque vous effectuez un signalement, nous attendons de vous que vous agissiez en toute honnêteté et avec la conviction de bonne foi que le signalement est véridique. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de disposer de tous les faits avant d'effectuer un signalement, il est interdit d'effectuer sciemment un faux signalement. Vous pouvez effectuer votre signalement de manière anonyme. Tous les signalements seront traités rapidement et en toute discrétion par l'équipe d'enquête de la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique d'IDEX.

Nous attendons également de vous que vous mettiez en place un processus interne pour répondre aux préoccupations des employés des fournisseurs, que vous permettiez les signalements anonymes et que vous interdisiez les représailles. Vous avez également la responsabilité de mettre en place des systèmes efficaces pour communiquer les principes du présent document à vos employés, sous-traitants et fournisseurs.

